



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU

MARDI 29 JANVIER 2013

DÉLIBÉRATION n° 2013 - 057

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et L.712-3,
Vu les statuts de l'Université,

Considérant que 22 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, que dès lors le quorum était atteint,

Article unique :

☞ **Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité** le procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2012 (Cf. Annexe 2013-057)

Pour : 22
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0
Refus de prendre part au vote : 0

**Le Président de l'université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines**

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Jean-Luc VAYSSIERE

Délibération affichée au siège de l'Université pour une période de deux mois.